

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS 2017



**Merci de cocher la formation souhaitée et de joindre les justificatifs demandés :**

FORMATIONS	MODALITES	DATES*	CHOIX
<b>Chasse accompagnée</b>	A partir de 14 ans ½, Dossier officiel à demander à la FDC 21	<del>Vendredi 28 avril 2017</del>	
		vendredi 4 août 2017	
<b>Piégeage</b>	-A partir de 15 ans (agrément à partir de 16 ans) -Joindre une autorisation parentale pour les mineurs -Photocopie pièce d'identité -Chèque de caution de 30 €	<del>Jeudi 9 &amp; vendredi 10 mars 2017</del>	Complète
		<del>Jeudi 4 &amp; vendredi 5 mai 2017</del>	
		Jeudi 28 & vendredi 29 septembre 2017	
<b>Sécurité à la chasse</b>	-Etre titulaire du permis de chasser -Joindre un chèque de 30€	<del>Vendredi 24 mars 2017</del>	
		Vendredi 9 juin 2017	
		Lundi 31 juillet 2017	
		Vendredi 8 septembre 2017	
<b>Garde chasse particulier</b>	-Photocopie du permis de chasser + la validation Côte d'Or pour la saison en cours -Chèque de caution de 30€	Du lundi 26 juin au mercredi 28 juin 2017	
<b>Chasse à l'Arc</b>	-Photocopie pièce d'identité -Photocopie Permis de chasser -Chèque de caution de 30€	<del>Vendredi 12 mai 2017</del>	Complète
		<del>Vendredi 19 mai 2017</del>	Complète
<b>Venaison</b>	-Photocopie pièce d'identité -Photocopie Permis de chasser -Chèque de caution de 30€	Dates fixées en fonction de la demande	
<b>Régulation des corvidés à tir</b>	-Photocopie pièce d'identité -Photocopie Permis de chasser -Chèque de caution de 30€	<del>Vendredi 3 mars 2017</del>	
		<del>Vendredi 17 mars 2017</del>	
<b>Tir d'été</b>	-Photocopie pièce d'identité -Photocopie Permis de chasser -Chèque de caution de 30€	Lundi 15 mai 2017	
<b>Association de chasse et rôles de ses responsables</b>	-Photocopie pièce d'identité -Chèque de caution de 30€	Vendredi 23 juin 2017	

## Coordonnées à renseigner obligatoirement

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Date de naissance : / / Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : \_\_\_\_\_ Téléphone portable : \_\_\_\_\_

Adresse Email : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

**Des dates supplémentaires peuvent être rajoutées en fonction de la demande, n'hésitez pas à vous inscrire même si les formations sont complètes.**

\* La Fédération se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation par manque d'effectif

### MODALITÉS RELATIVES AUX CHÈQUES DE CAUTION DE 30 €

Suite à un fort absentéisme injustifié et afin d'assurer une bonne organisation des formations, un chèque de caution de 30 euros est demandé pour toute formation (sauf examen du permis de chasser et chasse accompagnée). Chèques bancaires établis à l'ordre de la FDC 21 – CAUTION FORMATION.

- Sans chèque la demande d'inscription sera considérée comme incomplète.
- Les personnes convoquées aux formations pourront faire part de leur absence au plus tard 7 jours francs avant la formation et demander une réinscription, sans encaissement de la caution. Passé ce délai de 7 jours, la caution sera encaissée sauf pour les seuls cas de force majeure ; dans tous les autres cas, l'absence du candidat entrainera l'encaissement de la caution.
- Un justificatif devra toutefois être transmis dans un délai de 15 jours après la formation ; sinon la caution sera encaissée.
- Les chèques de caution seront rendus à la fin de chaque session de formation aux personnes présentes.

